

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **4 mars 2019 à 19 h 30**, à l'édifice municipal situé au 357, 2^e Rang, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège #1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège #2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège #3
M ^{me}	Christine Durand-Duperré, conseillère	siège #6

M^{me} Audrey Thibeault, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ABSENCES : M^{me} Eve Larouche, conseillère siège #4
M. Yvan Tremblay, conseiller siège #5

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019;
3. APPROBATION DES COMPTES;
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS;
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Ristourne 2018;
 - 5.2 Règlement numéro 18-392 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay ayant pour objet de créer une affectation industrialo-portuaire afin d'y accueillir un terminal maritime en rive nord de la rivière Saguenay;
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Avis de motion – Règlement sur la gestion contractuelle et ayant pour objet d'abroger le règlement 289.10;

- 6.2 Adoption du règlement 361.19 ayant pour objet de fixer la rémunération des membres du conseil municipal et d'abroger le règlement 337.14;
- 6.3 Adoption du règlement 362.19 concernant la construction et l'entretien des entrées privées et voies charretières ainsi que du remblaiement des fossés de chemins publics et l'abrogation du règlement 190.93; Remis à une séance ultérieure.
- 6.4 Demande de renouvellement de bail non exclusif d'exploitation de sable et de gravier 2019;
- 6.5 Entente Marais Duclos;
- 6.6 Formation en traitement de l'eau – Inscription de monsieur Nicolas Pelletier;
- 6.7 Ajustement des salaires des employés municipaux;
- 6.8 Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques;
- 6.9 Achat d'un camion de service;
- 6.10 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 652 800 \$ qui sera réalisé le 11 mars 2019;
- 6.11 Adjudication de l'emprunt par billets au montant de 652 800 \$;
- 6.12 Programme Réfection et construction des infrastructures municipales – Demande d'aide financière;
- 6.13 Embauche d'une directrice générale par intérim – Remplacement congé parental;
- 6.14 Régiment du Saguenay – Exercice de guerre;
- 6.15 Date de l'adoption des états financiers 2018;

7. VOIRIE MUNICIPALE

- 7.1 Système de localisation GPS et rapports d'opérations;
- 7.2 Appel d'offres public pour la pose d'un traitement de surface dans le 2^e et 3^e Rang Ouest;

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

- 8.1 Acceptation du rapport annuel du service de sécurité incendie;

9. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 9.1 Fabrique de la municipalité de Saint-Félix d'Otis – Souper spectacle;
- 9.2 Moisson Saguenay – Demande d'aide financière 2018-2019;

- 9.3 Cercle des fermières de Saint-Charles Borromée – Bingo-bénéfice;
- 9.4 Fondation canadienne du rein – Invitation à la marche et la course du rein 2019;
- 9.5 Transports Adaptés Saguenay-Nord – Invitation à l'assemblée générale annuelle;

- 10. AFFAIRES NOUVELLES;
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS;
- 12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO 136.19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER
2019
RÉSOLUTION NO 137.19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D' : exempter la secrétaire-trésorière et directrice générale de la lecture du procès-verbal du 4 février 2019.

QUE : le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2019 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adoptée et ratifiée à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES
RÉSOLUTION NO 138.19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : les comptes à payer du mois février 2019, au montant de 26 496,01 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 9 009,25 \$ totalisant la somme de 35 505,26 \$, soient acceptés et que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

QUE : les versements des salaires nets du mois février 2019 soient acceptés au montant de 15 874,99 \$.

Les élus reçoivent l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT « LE BOURGET »

Monsieur Jacques Gauthier, administrateur de la Société de développement « Le Bourget », nous informe que lors de l'assemblée générale annuelle il a été nommé président du comité. Il demeure difficile de recruter de nouveaux bénévoles, mais malgré tout, ils ont réussi à ajouter une nouvelle citoyenne dans le conseil d'administration.

5. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT 289.10

Monsieur Marc Lavoie, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement sur la gestion contractuelle et ayant pour objet d'abroger le règlement 289.10.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 361.19 AYANT POUR OBJET DE FIXER LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET D'ABROGER LE RÈGLEMENT 337.14 **RÉSOLUTION NO 139.19**

CONSIDÉRANT QUE : la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. P-11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers ;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu de réviser la rémunération du maire et des conseillers ;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire abroger le Règlement no 337.14 ayant pour objet de fixer la rémunération des membres du conseil municipal et d'abroger le règlement 313.12;

CONSIDÉRANT QU' : l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS AINSI QUE DU MAIRE, AUSSI PRÉSENT ET AYANT VOTÉ FAVORABLEMENT À SON ADOPTION

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ordonne et statue ce qui suite :

ARTICLE 1

Une rémunération de base annuelle de 7 327,56 \$ est versée au maire.

Une rémunération de base annuelle de 2 442,52 \$ est versée aux conseillers.

ARTICLE 2

Le maire suppléant reçoit une rémunération égale à celle du maire lorsqu'il le remplace pour une période d'au moins 60 jours continus.

Cette rémunération additionnelle est versée à compter de ce moment et jusqu'au jour où cesse le remplacement.

ARTICLE 3

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), le conseil verse à chacun des membres du conseil une allocation de dépense égale à la moitié de leur rémunération de base.

ARTICLE 4

Les rémunérations sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

Cette indexation correspond au taux annuel d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Québec établi par Statistiques Canada pour l'exercice précédent.

ARTICLE 5

La rémunération et l'allocation de dépense des membres du conseil sont versées par la municipalité selon les modalités que le conseil fixe par résolution.

ARTICLE 6

Le présent règlement abroge le règlement no 337.14 ayant pour objet de fixer la rémunération des membres du conseil municipal et d'abroger le règlement 313.12

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi à compter du 1er janvier 2019.

6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 362.19 CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES ENTRÉES PRIVÉES ET VOIES CHARRITIÈRES AINSI QUE DU REMBLAIEMENT DES FOSSÉS DE CHEMINS PUBLICS ET L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 190.93 **RÉSOLUTION NO 140.19**

Remis à une séance ultérieure.

6.4 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE BAIL NON EXCLUSIF D'EXPLOITATION DE SABLE ET DE GRAVIER 2019 **RÉSOLUTION NO 141.19**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède au renouvellement du bail non exclusif (BNE) d'exploitation de sable et de gravier au coût de 290 \$.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à remplir le formulaire de renouvellement et procéder au versement de ladite somme.

6.5 ENTENTE MARAIS DUCLOS
RÉSOLUTION NO 142.19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède au versement de l'entente Marais Duclos au montant de 943,85 \$ à la Ferme JME Larocque pour l'année 2019.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget applique cette somme au compte en souffrance de la Ferme JME Larocque pour l'exploitation de la gravière de 2017.

6.5 FORMATION EN TRAITEMENT DE L'EAU – INSCRIPTION DE MONSIEUR NICOLAS PELLETIER
RÉSOLUTION NO 143.19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;
APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'inscription de monsieur Nicolas Pelletier au Programme de qualification des opérateurs en eau potable qui aura lieu du 25 au 29 mars, du 1^{er} au 5 avril et du 8 au 12 avril 2019 au coût de 1 400 \$ plus les taxes applicables et les frais de déplacement.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

6.6 AJUSTEMENT DES SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
RÉSOLUTION NO 144.19

Monsieur Marc Lavoie, conseiller, se retire de la décision puisqu'il a un intérêt pécuniaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;
APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ajuste les salaires de 2 % de Mesdames Audrey Thibeault, Audrey Gagné, Maria Tremblay, Messieurs Laval Bergeron, Mario Laberge, David Bouchard, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

6.7 INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
RÉSOLUTION NO 145.19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le maire ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à signer l'entente de partenariat pour le déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

6.8 ACHAT D'UN CAMION DE SERVICE
RÉSOLUTION NO 146.19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'achat d'un GMC Savana 2014 au coût de 20 835,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme à même le fonds de roulement, remboursable en 4 ans.

6.9 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
652 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 MARS 2019
RÉSOLUTION NO 147.19

CONSIDÉRANT QUE : conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite emprunter par billets pour un montant total de 652 800 \$ qui sera réalisé le 11 mars 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
357.18	307 500 \$

357.18	345 300 \$
--------	------------

CONSIDÉRANT QUE : il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE : conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 357.18, la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 mars 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	38 400 \$	
2021.	39 700 \$	
2022.	41 200 \$	
2023.	42 700 \$	
2024.	44 100 \$	(à payer en 2024)
2024.	446 700 \$	(à renouveler)

QUE : en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 357.18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 mars 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

6.10 ADJUDICATION DE L'EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 652 800 \$
RÉSOLUTION NO 148.19

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 mars 2019, au montant de 652 800 \$;

CONSIDÉRANT QU' : à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

38 400 \$	2,45000 %	2020
39 700 \$	2,50000 %	2021
41 200 \$	2,60000 %	2022
42 700 \$	2,70000 %	2023
490 800 \$	2,80000 %	2024
Prix : 98,43200		Coût réel : 3,15865 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

38 400 \$	3,19000 %	2020
39 700 \$	3,19000 %	2021
41 200 \$	3,19000 %	2022
42 700 \$	3,19000 %	2023
490 800 \$	3,19000 %	2024
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,19000 %

3 - CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KENOGAMI

38 400 \$	3,47000 %	2020
39 700 \$	3,47000 %	2021
41 200 \$	3,47000 %	2022
42 700 \$	3,47000 %	2023
490 800 \$	3,47000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,47000 %

CONSIDÉRANT QUE : le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 mars 2019 au montant de 652 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 357.18. Ces billets sont émis au prix de 98,43200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

QUE : les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

6.11 PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE **RÉSOLUTION NO 149.19**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à présenter une demande

dans le cadre du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales pour la construction d'un centre communautaire.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance du GUIDE du programme RÉCIM et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de l'infrastructure.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

6.12 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM – REMPACEMENT CONGÉ PARENTAL RÉSOLUTION NO 150.19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget embauche madame Fabienne Girard à titre de directrice générale par intérim pour la durée du congé parental de la directrice générale.

QUE : la directrice générale par intérim soit rémunérée à 50 \$ de l'heure.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise madame Fabienne Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, comme administrateur aux fins d'utilisations du service Accès D Affaires, à signer les chèques et les effets bancaires nécessaires à la bonne marche de la municipalité, et ce, à compter de la présente.

QUE : Mme Fabienne Girard, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de St-Charles-de-Bourget, tout document, contrat ou entente dont Mme Thibeault avait la charge et autorisation de signature.

6.13 RÉGIMENT DU SAGUENAY – EXERCICE DE GUERRE

Le Régiment du Saguenay utilisera le site de la mise à l'eau pour un exercice de guerre du 21 au 24 mars prochain.

6.14 DATE DE L'ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2018

Les états financiers de 2018 seront présentés le 18 mars 2019 à 19 h 30.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 SYSTÈME DE LOCALISATION GPS ET RAPPORTS D'OPÉRATIONS RÉSOLUTION NO 151.19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à la location d'un système de localisation GPS et rapports d'opérations pour les deux camions au montant de 70 \$ par mois à l'entreprise ECONOTRACK.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

7.2 APPELS D'OFFRES PUBLICS POUR LA POSE D'UN TRAITEMENT DE SURFACE DANS LE 2e ET 3e RANG OUEST RÉSOLUTION NO 152.19

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Christine Durand-Duperré;
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder aux appels d'offres publics sur le site de SEAO pour la pose d'un traitement de surface dans le 2^e et 3^e Rang Ouest.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉSOLUTION NO 153.19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : Mme Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport d'activités annuel 2018 du service de sécurité incendie tel que présenté.

9. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

9.1 FABRIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX D'OTIS – SOUPER SPECTACLE **RÉSOLUTION NO 154.19**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'achat de deux billets pour le souper-bénéfice aux profits de la Fabrique de la municipalité de Saint-Félix d'Otis qui aura lieu le 19 mai prochain au montant de 90 \$.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

9.2 MOISSON SAGUENAY – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2018-2019 **RÉSOLUTION NO 155.19**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : Mme Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde une aide financière de 50 \$ à Moisson Saguenay.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

9.3 CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-CHARLES BORROMÉE – BINGO-BÉNÉFICE **RÉSOLUTION NO 156.19**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Cercle des Fermières de Saint-Charles Borromée à utiliser gratuitement la salle Martin-Drouin à l'occasion du Bingo-bénéfice qui aura lieu le 3 mai prochain.

9.4 FONDATION CANADIENNE DU REIN – INVITATION À LA MARCHÉ ET LA COURSE DU REIN 2019
RÉSOLUTION NO 157.19

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget n'accorde pas d'aide financière à la Fondation canadienne du rein.

9.5 TRANSPORTS ADAPTÉS SAGUENAY-NORD – INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Transport adaptés Saguenay-Nord vous invite à assister à leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le mardi 19 mars 2019 à l'hôtel de ville de Saint-Ambroise à 19h00.

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 57.

Fin de la période de questions à 20 h 07.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 20 h 10.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 4 mars 2019.

Secrétaire-trésorière et directrice générale

Maire

Secrétaire-trésorière et directrice générale
